

PERMIS DE LOTERIE À BILLETS – SEUIL FIXÉ À 4000 \$

Vous tenez des activités de financement en Nouvelle-Écosse pour des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance? Si vous prévoyez d'organiser une activité de financement, ce qui suit vous intéressera. Le règlement sur les loteries à billets a été modifié pour les détenteurs de permis de loterie à billets, faisant passer la valeur du prix offert de 500 \$ à 4000 \$.

Cette modification simplifie les formalités administratives pour de nombreuses activités de financement. La limite de la valeur des prix pour les détenteurs de permis reflète désormais de façon plus réaliste la valeur des prix offerts aujourd'hui pour les activités de financement communautaires.

Si vous planifiez une activité de financement pour votre organisme à but non lucratif ou de bienfaisance, vous devez encore détenir soit un permis soit une licence de la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac selon la valeur du prix offert. Si la valeur du prix est de 4000 \$ ou moins, vous avez besoin d'un permis. Si la valeur du prix est supérieure à 4000 \$ ou si le gros lot est progressif, comme dans le cas d'une chasse à l'as, vous devez avoir une licence.

Les frais de loterie de 2,13 % (payables après le tirage) et l'obligation de présenter un rapport sur la loterie s'appliquent seulement aux loteries pour lesquelles il faut une licence.

Voici quelques distinctions entre les permis et les licences nécessaires pour tenir une loterie.

	Permis	Licence
Valeur du prix	4000 \$ ou moins	4000 01 \$ ou plus
Frais	Aucuns.	Somme de 2,13 % de la valeur du prix, payable après le tirage.
Demande	<ul style="list-style-type: none">• En ligne si la signature n'est pas requise par votre organisme.• Par écrit si votre organisme exige la signature d'une personne autorisée :<ul style="list-style-type: none">- Pour les écoles, le directeur doit signer.	<ul style="list-style-type: none">• Par écrit.• Nom de deux personnes qui seront responsables de la loterie.• Obligation d'approuver tous les points de vente pour les gros lots progressifs.• Présentation des règles qui régissent le tirage.
Rapport de suivi	Non.	Oui, après le tirage et après que les frais ont été payés.
Degré de risque	Faible.	Le risque s'accroît plus la valeur du prix et le revenu potentiel augmentent.
Volume historique de demandes	5000 par année quand la valeur des prix était fixée à 500 \$.	1600 par année quand la valeur des prix était fixée à plus de 500 \$.

Dépôt d'un plan pour gérer les aspects complexes du traitement de l'argent comptant et des risques de sécurité	Non.	Oui, pour gérer le risque de traiter des prix ayant une plus grande valeur et des revenus potentiels plus élevés.
--	------	---

Les formulaires de demande sont affichés en ligne à <http://www.novascotia.ca/sns/access/alcohol-gaming/gaming/licences.asp>.

Conseils pratiques

- Votre organisme est maintenant en mesure de recueillir plus d'argent au cours d'une seule activité de financement. Il pourrait donc atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en tenant moins de loteries.
- Quand la valeur des prix est de 4000 \$ ou moins, vous n'avez plus à payer les frais de 2,13 % (sauf pour les loteries ayant un gros lot progressif comme dans le cas d'une chasse à l'as). Cela signifie que vous pourrez consacrer tous les fonds recueillis aux besoins de votre collectivité.
- Compte tenu de l'augmentation de la valeur des prix, votre organisme devra être plus attentif dans le traitement de l'argent comptant. Il faudra planifier en conséquence. Prévoyez la façon dont les bénévoles feront rapport à l'organisme, et la façon dont on procédera pour surveiller la vente des billets et gérer le stock de billets.

Pour plus d'informations, adressez-vous aux bureaux de la Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac à Dartmouth et à Sydney.

Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac

Service Nouvelle-Écosse

780 Windmill Road, 2^e étage

C.P. 545

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 3Y8

Interurbain sans frais (en N.-É.) : 1-877-565-0556

Téléphone (région d'Halifax) : 902-424-6160

Télécopieur : 902-424-6313

Division de l'alcool, du jeu, des carburants et du tabac

Service Nouvelle-Écosse

1030 Upper Prince Street, bureau 1

Sydney (Nouvelle-Écosse)

B1P 5P6

Téléphone : 902-563-3495

Télécopieur : 902-563-3430